

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS

Séance du 8 Février 2024

A 20 heures 30

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13

Date de la convocation : 01/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOURREL Alain, Maire.

Étaient présents : M. COMBECAVE Christian – Mme BATIGNE Marie-Pierre – M. FABRE Christian –
Mme BALLESTRIN Maryse – Mme CLOAREC Françoise – M. CUTTIER Pierre – Mme FRICKER Katharina –
Mme OUACHEE Hélène – M. PELLET Samuel – Mme SOLOMIAC Danielle

Étaient excusés : M. MITTOU François qui donne pouvoir à M. FABRE Christian – M. PUGET René qui donne pouvoir
à M. COMBECAVE Christian

Étaient absents : M. DEMARLE Jacques – Mme TORRES Emilie

Secrétaire de séance : Mme SOLOMIAC Danielle

I – Don en espèces de la famille JAUSSEMERAND

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du don de la famille Jausserand à la Commune, à savoir 100.00€. Ce don est au bénéfice des œuvres sociales de la Commune.

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1,

Monsieur le maire demande aux membres du conseil Municipal de bien vouloir accepter ce don.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés **ACCEPTE** le don de 100 € de la famille Jausserand.

Un courrier de remerciement sera adressé à la famille.

II – Subventions aux associations

Le Comité des fêtes de Graissens a déposé les dernières pièces de la demande de subvention 2023 au mois de janvier 2024. A la suite de cette demande et au vu de l'intérêt que représentent les actions de cette association pour l'animation de la Commune, il est proposé, d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 pour contribuer au bon fonctionnement des activités du Comité des fêtes de Graissens d'un montant de 600€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCORDE** une subvention de 600 € au Comité des Fêtes de Graissens. Ce versement, au titre de l'année 2023, est exceptionnel. Les demandes futures devront respecter le calendrier établi par la commission « subventions » afin d'effectuer les versements dans l'année civile concernée.

III – Proposition de participation à Cinécyclo 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de participation à la troisième édition du festival CINECYCLO 2024, du 21 au 24 août.

Cinécyclo, se sont des séances de cinéma en plein air intégralement alimentées par l'énergie fournie par le cycliste. Chaque spectateur est invité à pédaler durant la séance pour produire l'énergie nécessaire à la projection. Ludique et participative, la projection permet d'impliquer le public pendant un moment de partage et de convivialité.

Le coût d'une projection est de 650 €. La moitié sera prise en charge par la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi. La commune pourrait financer l'autre moitié, ainsi que le gîte et le couvert pour l'équipe de projection (2 personnes maximum). Les séances sont gratuites pour les spectateurs.

Pour Saint Félix Lauragais, la date retenue serait le jeudi 22 août 2024.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la participation de la Commune de Saint Félix Lauragais au Cinécyclo 2024, le jeudi 22 août.

- **APPROUVE** la participation financière de 325 €, ainsi que la prise en charge de gîte et du couvert pour les projectionnistes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

IV – Point sur les projets d’Energies Renouvelables de la Commune

Monsieur le Maire fait le point sur les différents projets en cours et contacts pris sur ce sujet.

- Le projet d’agri-photovoltaïque de Canteloup est encore à l’étude.
- Un représentant de RWE (entreprise de développement photovoltaïque) est venu présenter sa société, sans projet particulier. Il s’agissait juste d’une prise de contact.
- Le projet sur la salle des fêtes de La Jalabertie est en attente d’un nouveau calcul du coût suite à la baisse du prix de rachat de l’électricité.
- Le projet de repowering du parc éolien de la lande mené par Voltalia sera présenté :
 - o D’une part le 22 février à 19h aux conseillers municipaux des trois communes concernées (Roumens, Montégut et Saint Félix)
 - o D’autre part le 23 février de 8h à 13h au grand public lors du marché de plein vent à Saint Félix.

V – Film de présentation du Pays Lauragais : Monsieur le Maire projette le film de présentation du Pays Lauragais

VI – Signature de la constitution d’une servitude de passage sur la parcelle YV160

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d’acquisition de Monsieur Clément DE PINA ARAUJO et Madame Carole VIRCOULON d’une parcelle située 31 Route de Toulouse, cadastrée section YV numéro 101. L’accès à ce terrain se fait par un chemin se trouvant sur la parcelle communale mitoyenne (cadastrée section YV numéro 160). Il est donc nécessaire de constituer une servitude de passage au bénéfice du terrain cadastré section YV numéro 101. Monsieur le maire demande aux membres du conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la constitution d’une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section YV numéro 160, au bénéfice du terrain cadastré section YV numéro 101. Cette servitude intégrera l’entretien commun du chemin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

VII – Questions et informations diverses

Point sur les groupes de travail et commissions

- Commission communication : L’ANCT (Agence Nationale de la Cohésion Territoriale) est venue présenter à Monsieur le Maire et Monsieur Christian FABRE un site internet gratuit et adapté aux petites communes. La commission communication va se réunir pour étudier la possibilité de mise en œuvre pour notre Commune.

Informations

- Maisons en Péril, Rue Déodat de Séverac :
 - o D’une part, le cahier des charges de l’étude de faisabilité a été envoyé aux prestataires. Les résultats de cette consultation seront connus en juin.
 - o D’autre part, les trois propriétaires vont recevoir un avis de sommes à payer relatif aux frais de mise en sécurité, que la Mairie a avancés pour leur compte et une offre d’achat leur sera proposée.
- Maison de Santé : les marchés ont été notifiés aux entreprises. La première réunion de chantier se tiendra lundi 12 février. Ce jour-là, un point sera également fait avec les professionnels médicaux.
- Maison France Services et Agence Postale Communale : Ces nouveaux services s’organisent progressivement. Les premiers retours sont positifs.
- Formation logiciel de Téléalerte : Monsieur le Maire et Monsieur Christian FABRE ont assisté à la formation pour l’utilisation du logiciel de Téléalerte. Le logiciel est facile à utiliser car l’interface est intuitive. Il permet à La Commune de se doter d’un outil efficace dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde en cours de rédaction.
- Madame Catherine FREDE a rencontré Monsieur le Curé, dans le cadre de sa nouvelle mission de gardienne de l’église.
- Festival 31 notes d’été : La Commune de Saint Félix Lauragais a été retenue pour accueillir l’ouverture du Festival, le 2 août 2024.
- Vélorail : La ligne va se poursuivre vers l’Aude